RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Union Nationale des Missions Locales

ÉDITO

2021, une année pleine de défis pour les Missions Locales

40 ans après la publication du rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notre réseau a su répondre aux nombreux défis auxquels il était confronté : la crise sanitaire, une montée en charge sans commune mesure de nos actions avec le plan 1jeune1solution et la contribution à la construction du Contrat d'Engagement jeune.

Malgré un contexte encore largement marqué par la crise sanitaire due au Covid-19, et grâce à l'engagement sans faille des élus, des jeunes et des équipes, les Missions Locales ont réussi à toujours plus et mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes qu'elles accompagnent. Ce défi a été largement relevé avec des performances records, que ce soit en termes de premiers accueils, de PACEA et de Garantie Jeunes mais surtout d'accès à l'emploi, à la formation et ce qui deviendra ultérieurement les « actions structurantes » portées par nos partenaires dans les territoires.

Durant cette période, les associations régionales et l'Union nationale des Missions Locales, grâce à une collaboration étroite, ont assuré pleinement leurs missions d'animation du réseau afin de l'outiller et de l'accompagner dans ce nouveau contexte. Ensemble, nous sommes parvenus à jouer notre rôle de représentation du réseau en structurant la concertation interne, ce qui nous a permis de contribuer à la construction du Contrat d'Engagement jeune et de conforter notre place d'acteur incontournable de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

STÉPHANE VALLI,
président de l'UNML

Photographies : DR ; page 9 : Étienne Perra ; couv : Anouk Desury.
Conception réalisation : Maya Carrasco **Impression :** Centr'Imprim

FAITS MARQUANTS

Poursuite de l'accompagnement du réseau des Missions Locales pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire qui a démarré en 2020 a fortement bousculé l'activité de l'UNML et des Missions Locales. L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du plan 1jeune1solution et la participation à l'élaboration du nouveau dispositif d'accompagnement renforcé des jeunes éloignés de l'emploi annoncé par la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle Elisabeth Borne en janvier 2021, dont le projet a été formellement acté en novembre 2021 par le Premier ministre : le Contrat d'Engagement jeune.

Le baromètre des Missions Locales pour mesurer les effets de la crise

En 2021 et pour la quatrième année consécutive, les 436 Missions Locales de France ont donné la parole aux jeunes qu'elles accompagnent. Un moyen d'évaluer le rôle des Missions Locales et, depuis 2020, de suivre l'évolution du moral et des attentes des jeunes. Réalisée auprès de 38 998 répondants, cette enquête a mis en lumière une inquiétude qui perdure et qui s'amplifie chez les jeunes dans un contexte de sortie de crise. Au-delà des difficultés d'insertion professionnelle, cette inquiétude traduit pour certains la précarité ou des ruptures familiales. Elle révèle également le rôle essentiel qu'occupent les Missions Locales qui répondent aux attentes et besoins des jeunes. À titre d'illustration : plus de 7 jeunes sur 10 estiment avoir pris confiance en eux grâce à l'accompagnement proposé par leur Mission Locale et avoir avancé dans leurs projets.

Plan 1jeune1solution

Le réseau des Missions Locales, force de propositions

L'UNML a contribué à alimenter le « plan jeunes », contribué à son ingénierie et accompagné les Missions Locales dans sa mise en œuvre. Un plan de communication se déroulant pendant six semaines a été construit par la commission associative nationale Communication du réseau des Missions Locales, animé par l'UNML, pour promouvoir les mesures et fournir au réseau une boîte à outils permettant d'informer de ces nouvelles mesures les jeunes et les partenaires de leur territoire – dont les entreprises.

PARTICIPATION DES JEUNES : REGARDS DE JEUNES SUR LE PLAN 1JEUNE1SOLUTION

Courant février 2021, l'UNML a proposé au ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion de conduire un travail d'évaluation du plan 1jeune1solution et de sa plateforme. La démarche participative, intégrant des jeunes dès la phase de préparation, a suscité l'intérêt des interlocuteurs.

Cinq Missions Locales (Pays Salonais, Nord Essonne, Arrondissement de Dijon, Rurale Nord-Ouest Rhône Tarare, Montpellier Méditerranée Métropole), engagées dans le pôle médias jeunes animé par l'UNML, se sont portées volontaires et se sont réunies pour construire ensemble la note de cadrage de l'étude, étude qui a été réalisée entre février et août 2021.

Cette étude qualitative et participative avait pour objectif de recueillir le point de vue des jeunes sur ce dispositif, son fonctionnement, son utilité et leurs propositions. Il s'agit aussi de contribuer à améliorer les modalités de construction des politiques publiques, pour et avec les jeunes.

Le document de synthèse, rédigé par Anne Le Bissonnais (Mission Locale Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole), a été envoyé à Brigitte Klinkert alors ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion, ainsi qu'à Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, ministère du Travail.

MISE EN PLACE DES TABLEAUX DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU PLAN 1JEUNE1SOLUTION

Accueil des jeunes, entrées dans le cadre de la Garantie Jeunes, indication de trajectoires… Les tableaux de suivi de l'activité, mise en place par l'UNML avec Bureau Métier, ont été partagés avec la gouvernance et les différents espaces de dialogue du réseau pour permettre notamment d'évaluer l'impact des actions du plan 1jeune1solution sur l'activité des Missions Locales.

Les « 1 an » du plan 1jeune1solution

Jean Castex, Premier ministre, **Élisabeth Borne**, ministre du Travail, et **Brigitte Klinkert**, ministre en charge de l'Insertion, avec les représentants du réseau des Missions Locales à l'événement organisé par le ministère du Travail à l'occasion des 1 an du plan 1jeune1solution. **Christine Cloarec**, vice-présidente de l'Union nationale des Missions Locales, **Philippe Brousse**, délégué général adjoint de l'UNML, des professionnels et des jeunes des Missions Locales de Vitré, Poissy Conflans et de la Brie et des Morins, représentaient le réseau.

Poursuite de la contribution aux travaux relatifs à l'obligation de formation

Depuis la rentrée scolaire 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation de décrochage scolaire, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement. En tant qu'acteur central dans sa mise en œuvre, le réseau des Missions Locales s'est pleinement mobilisé. L'UNML s'est attachée à répondre aux enjeux internes au réseau ainsi qu'aux enjeux partenariaux liés à cette nouvelle politique publique.

L'Union a ainsi :

- continué à contribuer aux travaux nationaux avec la formalisation de plusieurs de ses propositions techniques sur la mise en œuvre de l'obligation de formation ;
- développé les partenariats avec les acteurs de l'obligation de formation, comme le ministère de l'Éducation nationale, l'Onisep, l'AFPA, etc.
- rencontré régulièrement des parlementaires, des membres de cabinets ministériels et du Comité de l'orientation des politiques de jeunesse (COJ)...

L'UNML a également accompagné l'ensemble du réseau (ARML et Missions Locales) dans la mise en œuvre et le déploiement de l'obligation de formation au travers de :

- une animation nationale avec la tenue de groupes de travail réguliers en lien avec les ARML et des référents de Missions Locales ;
- la création et la mise à disposition d'outils à l'ensemble du réseau : note d'orientations stratégiques, boîte à outils, centre de ressources, outils de communication, etc. ;
- un appui technique à l'ensemble du réseau et un décloisonnement de l'application des politiques publiques en lien avec l'obligation de formation (Promo 16-18, accord-cadre ASE, PIC repérage, CEJ, etc.) ;
- un développement des partenariats au niveau national en lien avec l'obligation de formation et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- un outillage du réseau en vue d'une capitalisation des process de fonctionnement locaux via une plateforme partagée ;
- le lancement d'une enquête en lien avec la Fondation AlphaOmega et le cabinet d'études Trajectoire Reflex, autour des jeunes en situation de décrochage scolaire combinant une approche quantitative et qualitative prévue pour 2022.

DES OUTILS MIS À DISPOSITION DU RÉSEAU DANS UN ESPACE DÉDIÉ DU SITE UNML.INFO

Foire aux questions, kit de recommandation en période de crise sanitaire, supports de communication pour les jeunes et pour les professionnels des Missions Locales...

L'UNML a créé et mis à jour un ensemble d'outils pour accompagner le réseau pendant la crise sanitaire.

Lancement d'une campagne marque employeurs pour recruter 2 000 conseillers

À l'heure où la crise sanitaire et économique a impacté directement l'insertion professionnelle des jeunes, les Missions Locales ont créé 2 000 emplois à travers le territoire. L'UNML a lancé une campagne de communication digitale inédite, adossée à une campagne de relations presse.

Les candidats disposent maintenant d'une page dédiée : **unml.info/nous-rejoindre**

UNE PRÉSENCE DE PLUS EN PLUS MARQUÉE DANS LES MÉDIAS

20 minutes · Le Point · LA CROIX · LE FIGARO · AFP · CAPITAL · France Inter · .3 · LCI · Les Echos

Accompagnement des jeunes réfugiés

L'UNML est signataire de la charte relative à l'orientation et l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants dans le cadre du contrat d'intégration républicaine.
L'Union a accompagné le développement des relations entre les acteurs territoriaux de l'OFII et les Missions Locales, en lien avec les ARML, pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de la protection universelle, notamment dans le cadre du PIAL (parcours d'intégration par l'acquisition de la langue). Un accord-cadre a été signé début 2021 entre l'OFII et le Service public de l'emploi.

Semaine nationale 2021 des Missions Locales

L'édition 2021 de la Semaine nationale des Missions Locales s'est déroulée en octobre. Après un an et demi de crise sanitaire, nombre de jeunes ont pu se sentir désorientés ou inquiets pour leur avenir. Cette Semaine nationale a été l'occasion de montrer comment les Missions Locales s'organisent pour être aux côtés des jeunes, en mobilisant leur savoir-faire, leur réseau de partenaires et leur expertise pour permettre aux jeunes d'envisager l'avenir plus sereinement. Le succès de la Semaine nationale ne se dément pas d'année en année, avec près de 700 événements partout en France en 2021.

ML 21 : élaboration d'un plan d'action national

ML 21 est une expérimentation de mutualisation à l'échelle d'une région, la Normandie. Copilotée par l'ARML Normandie et l'UNML, avec l'appui de la Fondation AlphaOmega, elle implique l'ensemble des présidents et directions des Missions Locales de la région à la fois dans la définition de la stratégie et dans son déploiement opérationnel. Le déploiement au niveau national a débuté en 2021, avec l'appui de trois groupes de travail : la mutualisation d'activités et d'achats ; le repérage, la modélisation et la diffusion des pratiques les plus efficientes ; le développement d'un nouvel outil d'évaluation.
À partir du partenariat initié dès 2019 sur l'initiative normande « ML21 », l'Union nationale des Missions Locales et la Fondation AlphaOmega ont décidé de s'engager dans un partenariat élargi au niveau national.
Les grands objectifs stratégiques identifiés lors de cet élargissement sont les suivants :

- établir des référentiels nationaux issus de la réussite des solutions développées sur l'ensemble des Missions Locales de Normandie (ML21) et accompagner leur déploiement au niveau national ;
- développer une stratégie SI, intégrant l'environnement numérique de travail, au service du réseau des Missions Locales pour gagner en efficience et améliorer le service rendu aux jeunes ;
- valoriser l'expertise des Missions Locales dans l'accompagnement des jeunes pour les positionner comme acteur de référence au sein du Service public de l'emploi.

SIGNATURE DE LA CONVENTION
De gauche à droite : **Jean-Raymond Lépinay** (vice-président de l'UNML), **Stéphane Valli** (président de l'UNML), **Sandrine Aboubadra-Pauly** (déléguée générale de l'UNML), **Élisabeth Elkrief** (directrice générale de la Fondation AlphaOmega) et **Maurice Tchénio** (président de la Fondation AlphaOmega).

Les contributions du réseau à la construction du Contrat d'Engagement jeune

VERS UNE GARANTIE JEUNES UNIVERSELLE

Le 7 janvier, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse a remis son rapport sur l'évaluation de la Garantie Jeunes à Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Cette présentation a été l'occasion de poser les premiers enjeux concernant, ce que nous appelions encore à ce moment-là, la « Garantie Jeunes Universelle ».
Avec le renforcement des mesures du plan 1jeune1solution annoncées en novembre dernier, le Gouvernement a généralisé le principe de la Garantie Jeunes : un accompagnement personnalisé vers l'emploi et une aide financière pour les jeunes qui en ont besoin. Au-delà de cette réponse d'urgence, le Gouvernement a souhaité aller plus loin et envisager un dispositif pérenne avec une « Garantie Jeunes Universelle ». L'ambition était d'aboutir à un nouvel écosystème d'aides dont les principes seraient : plus d'autonomie, d'universalité, de simplicité et de personnalisation.
En parallèle de la remise de ce rapport, la ministre du Travail, Élisabeth Borne, a souhaité rencontrer le bureau de l'Union nationale des Missions Locales pour l'inviter à formaliser et lui faire remonter des propositions.

LES PREMIÈRES PROPOSITIONS DU RÉSEAU À LA MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

En s'appuyant sur des propositions et des remontées des Missions Locales, le réseau a ainsi pu formaliser des premiers éléments de positionnement de façon à contribuer au débat sur le futur de la politique d'accompagnement intensif des jeunes. Ces éléments ont été présentés par les élus de l'UNML à la ministre le 20 avril 2021.

Constatant depuis de nombreuses années que la précarité des jeunes est un réel obstacle à leur accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, le réseau des Missions Locales a insisté sur le fait que la future « Garantie Jeunes Universelle » devait avoir pour ambitions de :
- renforcer et amplifier les accompagnements vers l'emploi et l'autonomie proposés aux jeunes ;
- sécuriser financièrement mieux et davantage de jeunes dans la durée pour leur permettre de se projeter sereinement, d'investir leurs démarches, et prévenir les ruptures dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie ;
- lutter contre les inégalités vécues par les jeunes, en particulier en termes d'accès au logement, aux soins, à la mobilité et à la citoyenneté.

« Aller au-delà d'une réponse d'urgence en envisageant un dispositif pérenne »

À l'aune de ces constats et de ces ambitions, les Missions Locales, service public territorialisé de l'insertion et de l'emploi des jeunes, ont confirmé leur souhait de s'engager, comme elles le font depuis 40 ans, pour contribuer de façon ambitieuse à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie pour ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin :
- en renforçant les actions « d'aller vers » aussi bien sur le terrain qu'en ligne ;
- en prolongeant les travaux de densification des coopérations et des partenariats au service de l'identification et de la mobilisation des publics les plus éloignés : Éducation nationale dans le cadre de l'obligation de formation, Aide sociale à l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse, jeunes réfugiés, CCAS, associations de lutte contre l'exclusion… ;
- en prenant part à l'effort national de sortie de crise avec le développement de 150 000 nouveaux parcours intensifs en cohérence avec les demandes exprimées par les jeunes afin que le droit à l'accompagnement de tous les jeunes devienne une réalité.

Le débat a ainsi pu se structurer autour des orientations voulues par le Gouvernement, des propositions issues du rapport du COJ, de celles du réseau et de l'ensemble des acteurs mobilisés. De nombreuses rencontres se sont tenues avec les autres acteurs et la DGEFP pour approfondir et préciser des premiers principes pour ce nouveau dispositif en tirant les leçons de la Garantie Jeunes aussi bien au niveau de ses réussites que des difficultés qu'elle pouvait poser.

DU REVENU D'ENGAGEMENT JEUNE AU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

C'est lors de son allocution du 12 juillet 2021 que le Président de la République annonce une première évolution du

Supports de communication créés à l'initiative de la commission associative nationale Communication du réseau des Missions Locales, avec notamment un film réalisé par l'ARML Normandie.

nom en parlant du « Revenu d'Engagement jeune ». À l'occasion de cette prise de parole, il en rappelle les grands principes et indique que les arbitrages seront rendus à la rentrée alors qu'il était un temps envisagé qu'ils soient annoncés avant l'été.

Très rapidement, à la rentrée, Jean Castex, le Premier ministre, annonce la volonté du Gouvernement de faire évoluer le nom du futur dispositif vers « Contrat d'Engagement jeune » (CEJ) qui lui semble plus adapté à la dimension très forte apportée par la contractualisation d'engagements réciproques voulue.

LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES AUX PREMIÈRES LOGES DE TOUTES CES DISCUSSIONS

La première contribution du réseau aux travaux d'élaboration du CEJ a été partagée au mois d'avril 2021 par la production des premières notes sur les enjeux d'élargissement de la Garantie Jeunes. Celle-ci a ensuite été régulièrement complétée.

De nombreux groupes de travail et webinaires ont été organisés, en lien étroit avec les Associations régionales des Missions Locales, à partir du mois de juillet pour réfléchir collectivement à la définition de l'offre de service du réseau et de nouveaux indicateurs plus adaptés aux enjeux.

Plusieurs webinaires nationaux et régionaux ont permis de structurer les différentes propositions du réseau dans la mise en œuvre : étapes du parcours, progression pédagogique, modalités d'accompagnement, recensement et enrichissement de l'offre de service.

De plus, en lien avec le Bureau Métier, un groupe de travail dédié, l'ensemble de l'offre de service a été rattaché à la nomenclature du système d'information I-Milo. Il s'agissait également d'être collectivement force de propositions sur la valorisation des accompagnements menés au sein de ce même système d'informations.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ANNONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE DANS UNE MISSION LOCALE

Le 2 novembre, après des mois de discussions, Jean Castex accompagné notamment d'Élisabeth Borne décident d'annoncer leurs arbitrages finaux sur les contours du dispositif lors d'un déplacement à la Mission Locale d'Ivry-Vitry.

Lors de ce temps fort, les nombreux ministres, parlementaires et partenaires institutionnels présents ont pu échanger avec des jeunes et des professionnels de la Mission Locale ainsi qu'avec les élus représentant l'Union nationale des Missions Locales.

Dans la foulée de ces annonces, le Gouvernement déposait un amendement budgétaire au projet de loi de finances 2022 pour prendre en compte ces évolutions et préciser les moyens disponibles pour permettre au réseau des Missions Locales de viser à accompagner près de 200 000 jeunes en CEJ en 2022.

Accompagnement du réseau sur les partenariats avec le monde économique

Le plan d'action stratégique 2021-2023 défini au sein de la commission associative nationale Économie et Territoire animé par l'UNML s'articule autour de deux axes principaux :
• **collaboration avec les acteurs du monde économique (TPE / PME, grands comptes, OPCO, branches professionnelles...)** pour faire connaître l'offre de service des Missions Locales auprès des entreprises, répondre aux enjeux de découverte des métiers par les jeunes et des besoins de recrutement des entreprises. Les partenariats se déclinent opérationnellement, avec par exemple la mise à disposition de kits de mise en action opérationnels destinés aux chargés de relations entreprises du réseau ;
• **communication et plaidoyer auprès des acteurs du monde économique** pour valoriser le savoir-faire et l'expertise du réseau en matière de connaissance du marché du travail et des attentes et besoins des jeunes (attractivité des métiers, besoins de formation...).
L'UNML a participé en octobre 2021 à la mission de l'IGAS, lancée dans le cadre de l'Agenda social défini par le Gouvernement. A été inscrit à la demande des partenaires sociaux le chantier visant à résorber les difficultés de recrutement rencontrées par certaines branches professionnelles. L'objectif premier est d'identifier et de partager les facteurs de tension puis à concevoir des plans d'actions précis engageant les branches et les pouvoirs publics. L'UNML a porté auprès de l'IGAS des actions à co-construire avec les acteurs du monde économique autour des axes présentés précédemment.

S'OUTILLER POUR ACCUEILLIR TOUS LES JEUNES (PROJET ARIA)

Inauguration du projet ARIA (Accompagner, Repérer, Insérer les personnes Autistes) en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, de Abdel-Kader Guerza, préfet délégué à l'Égalité des chances auprès du préfet du Val-de-Marne, et de Tonino Panetta, vice-président au Conseil départemental du Val-de-Marne. Mission Locale d'Ivry-Vitry, 15 novembre 2021.
Le projet ARIA est porté par l'ARML-IDF, soutenu par l'Agefiph, la Fondation Orange et l'UNML.

POUR UN SI QUI RÉPONDE AUX ENJEUX MÉTIERS

L'accord-cadre de coopération avec l'État prévoit que *« l'UNML participe avec l'État aux instances de pilotage de l'évolution du système d'information, pour prendre en compte les besoins métiers et définir les scénarii d'évolution, de gestion et de développement »*. Lors de son AG 2019, l'Union a réaffirmé la volonté du réseau de contribuer à la gouvernance d'I-Milo, afin de s'assurer que cet outil réponde aux enjeux et aux besoins métier du réseau et des parcours des jeunes.
Cette nouvelle responsabilité confiée à l'UNML par l'État s'est traduite en 2021 par :
• le renforcement de la collaboration entre l'UNML et le Bureau Métier par la mise en place d'une cellule de suivi hebdomadaire ;
• l'animation de groupes de travail, prenant appui sur des directeurs d'ARML et de Missions Locales, et sur leurs professionnels en charge de l'assistance technique régionale ;
• la participation aux différentes instances stratégiques et techniques des plateformes interfacées (Ouiform, Agora) ;
• la représentation du réseau lors des échanges organisés par la Mission de l'ingénierie et des systèmes d'information (MISI) de la DGEFP.

Accompagner les jeunes en situation de handicap

Pour répondre au besoin de l'action publique et aux remontées du réseau, l'UNML a identifié une référence « handicap » au sein de son organisation depuis 2020.
À ce titre, l'UNML participe aux travaux conduits par l'État et structure l'animation de cette thématique avec le réseau et des partenaires clés tels que l'Agefiph, l'UNEA ou APF France handicap.
L'UNML est signataire de la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (depuis 2017).
En 2021, les actions de l'UNML se sont notamment articulées autour de :
• la stratégie nationale autisme, avec notamment des formations et la création de 52 capsules vidéos en direction des conseillers afin de les sensibiliser à la question des troubles autistiques et leurs impacts sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes concernées ;
• le conventionnement signé en octobre 2021 entre l'UNEA et l'UNML, pour favoriser les partenariats locaux pour les mises en situation et l'accès à l'emploi des jeunes dans les entreprises adaptées ;
• la participation de l'UNML au Duoday 2021, ainsi que sa promotion ;
• la structuration d'une communication pour l'interconnaissance de trois réseaux spécialistes du handicap ;
• la participation au groupe de travail mené par l'Agence du Service Civique pour mieux valoriser l'expérience de volontariat dans les parcours des jeunes en situation de handicap ;
• le partenariat lancé avec AFP France handicap dont la participation à la rédaction du guide pour l'emploi des jeunes en situation de handicap avec un volet sur le CEJ.

Journées professionnelles 2021 des directrices et directeurs de Missions Locales

140 participants, directrices et directeurs de Missions Locales de toute la France, se sont retrouvés pour leurs Journées professionnelles les 1er et 2 décembre à Montpellier.
Un événement organisé par l'UNML en partenariat avec l'ANDML.

Interventions conjointes de **Marie Rondwasser**, présidente de l'ANDML, et de **Jean-Raymond Lépinay**, vice-président de l'UNML.

Carrefour des Innovations pour favoriser les échanges de pratiques entre les Missions Locales, les associations régionales des Missions Locales et les partenaires.

Conférence plénière d'ouverture – 40 ans d'accompagnement des jeunes en Missions Locales : quels enseignements et quel bilan ? Avec **Nicolas Farvaque**, directeur du pôle Recherche et études.

Le service juridique de l'UNML présente son activité à ses adhérents.

ACCORD-CADRE DES JEUNES SUIVIS PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

L'accord-cadre s'inscrit dans la volonté des Missions Locales, de la CNAPE et de l'UNHAJ de renforcer les coopérations afin de faciliter à la fois le repérage des jeunes confiés à l'ASE pouvant entrer dans un PACEA, et les modalités d'organisation du diagnostic partagé et des actions spécifiques à mettre en place. Une des clés de réussite est le travail collaboratif avec les professionnels de la protection de l'enfance. En 2021, l'UNML a fait vivre cet accord-cadre grâce à des webinaires, des groupes de travail avec des représentants régionaux des trois réseaux afin de fluidifier les échanges, et enfin en outillant le réseau des Missions Locales autour de la déclinaison opérationnelle de l'accord-cadre.

Mise en œuvre du partenariat avec les E2C

Dans la poursuite de l'accord signé en 2019 entre l'UNML et les E2C, les travaux poursuivis en 2021 ont permis d'enrichir la réflexion sur les étapes de parcours du jeune dans le cadre de la Garantie Jeunes mais également dans la perspective de sa généralisation par l'intermédiaire du Contrat d'Engagement jeune.

LES MÉDIAS JEUNES, VECTEURS DE LEUR PARTICIPATION

De plus en plus de médias jeunes naissent au sein des Missions Locales et représentent un levier important dans l'accompagnement vers l'autonomie.
En 2021, le pôle média jeunes – qui rassemble des médias web radios ou web tv comme RadioActif, Vox Milo et Lab'On-ID – a donné son point de vue sur des événements de grande ampleur (Forum international de l'Économie sociale et solidaire, Salon des maires, AG de l'UNML ou encore AG d'ARML...).

L'UNML et le Service Civique en 2021

Dans le cadre de son programme pédagogique pour un Service Civique associatif de qualité, l'UNML accompagne son développement quantitatif et qualitatif dans les territoires en soutenant les capacités d'initiatives et d'innovation du réseau des Missions Locales. Zoom sur les faits marquants 2021.

PILOTAGE DE L'AGRÉMENT COLLECTIF DES MISSIONS LOCALES

15 nouvelles structures se sont engagées pour déployer le Service Civique dans le cadre de l'intermédiation, dont une dizaine de Missions Locales plateformes.

ANIMATION DE LA DÉMARCHE D'AUTO-ÉVALUATION

En 2021, ce sont 38 Missions Locales qui sont engagées dans cette démarche qualité. Objectif : permettre aux 97 Missions Locales plateformes d'y participer.

Les jeunes volontaires en Service Civique de Lab'On-ID animent le ML Game Show (ARML Provence-Alpes Côte d'Azur).

UNE ACTIVITÉ DE SERVICE CIVIQUE EN HAUSSE EN 2021

Les Missions Locales ont mis en œuvre **3 008** contrats d'engagement.
Au total, ce sont **203 Missions Locales** qui ont porté au moins une mission de Service Civique. L'UNML portait ainsi le 3e agrément associatif national en nombre de contrats signés.
83 % des contrats d'engagement, soit 2 497 missions, se sont réalisés en 2021 dans le cadre de l'intermédiation. Les 171 Missions Locales proposant de l'intermédiation se sont ainsi largement mobilisées et **10 nouvelles structures se sont vu reconnaître le statut de plateforme**, soit 97 Missions Locales plateformes de Service Civique au total.

PARTICIPATION DE L'UNML AUX ESPACES DE RÉFLEXION PARTENARIAUX

- 6 réunions du comité stratégique de l'Agence du Service Civique.
- Participation aux travaux de la plateforme inter-associative du Service Civique animée par le Mouvement associatif.
- Production du rapport d'activité du Service Civique au sein du réseau pour l'Agence du Service Civique.
- Co-animation du groupe de travail « Service Civique mineurs » dans le cadre de l'obligation de formation, avec Unis-Cité.

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU AUX TRANSFORMATIONS DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Dans le cadre de l'appui conseil et technique de l'UNML auprès des Missions Locales, l'UNML a accompagné le réseau pour faciliter la prise en main de l'extranet et du nouveau site internet de l'Agence du Service Civique. Dans ce cadre, le service a répondu à près de 700 appels de Missions Locales.

CRISE SANITAIRE EN OUTRE-MER

Dès le début de la crise sanitaire, l'équipe technique de l'UNML, en lien étroit avec ses instances, a souhaité porter un message très clair en direction des Missions Locales pour protéger les salariés et mettre à l'abri les jeunes accompagnés, notamment ceux en mission de Service Civique. Cela s'est traduit par des communications régulières au réseau des Missions Locales Outre-mer, en lien étroit avec l'Agence du Service Civique.
L'UNML a également accompagné les phases de déconfinement et communiqué les consignes pour permettre aux Missions Locales, à leurs partenaires et aux jeunes de reprendre les missions de Service Civique de façon progressive.

RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET EPCI

Les Missions Locales ont fait preuve de leur capacité à répondre aux besoins des collectivités et EPCI pour déployer des missions dans le cadre de l'intermédiation. Suite à une enquête interne comportant 77 Missions Locales répondantes, environ 60 % déclarent avoir déployé des missions auprès de leur collectivité et EPCI.

[AVENANT 65] Application de l'avenant 65 (révision de la classification)

L'arrêté d'extension de l'avenant 65 est paru au journal officiel le 15 octobre 2020. Toutes les Missions Locales devaient mettre en œuvre l'avenant au plus tard un an après la publication, le 15 octobre 2021. Béatrice Baldara Marimoutou, directrice de la Mission Locale du Centre Martinique et membre du groupe de travail dédié, revient sur les démarches réalisées en interne pour la mise en application de l'avenant.

QUELLE DÉMARCHE AVEZ-VOUS MISE EN ŒUVRE POUR DÉCLINER L'AVENANT 65 DANS VOTRE STRUCTURE ?

L'avenant 65 nous a été présenté lors de l'assemblée générale de l'UNML en septembre 2019. S'il y avait un consensus général sur la nécessité de mieux actualiser les contenus de nos métiers avec nos réalités, il n'en demeure pas moins que la logique de classification portée par la convention collective n'était pas toujours facile à appréhender, pour les directions comme pour les équipes. Par ailleurs, ce n'était jamais arrivé en interne d'avoir un temps de travail dédié à une réalité conventionnelle. En cela l'approche est motivante parce qu'elle doit être partagée !
Une approche pédagogique vers l'équipe s'est donc imposée. Objectif : chaque salarié devait pouvoir correctement se positionner vis-à-vis de cette nouvelle classification. Pour cela, il a fallu mener un travail éclairé des deux parties (directions et salariés) pour permettre une bonne appropriation.
Avec nos deux responsables de secteur, nous avons d'abord travaillé à une méthodologie, un outillage de déploiement et un calendrier, validés par la présidente. Nous avons ensuite consulté le CSE pour avis et amendements. Nous avons ensuite présenté à l'équipe l'ensemble du déploiement sur l'année 2021 : les phases, les méthodes, etc.
La démarche a été intégrée à notre programme d'actions et présentée en conseil d'administration.

« Nous avons cette chance d'avoir un outillage riche et opérationnel : il s'agit de se l'approprier ! »

BÉATRICE BALDARA MARIMOUTOU, Mission Locale du Centre Martinique

QUE DIRIEZ-VOUS DE L'IMPLICATION DES SALARIÉS ?

Nous nous sommes attachés à bien sécuriser chaque phase, à rester à l'écoute et surtout nous assurer de la bonne compréhension et interprétation de cet avenant.
Pour certaines fonctions, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une sorte de re-partage, voire une clarification de domaines de compétences, notamment pour les fonctions supports. Cet avenant nous permettra de redessiner des périmètres d'intervention et de collaboration entre certains collaborateurs.

EST-CE QUE VOUS AVEZ DÉCLINÉ LES OUTILS ÉLABORÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'UNML SUR LA CLASSIFICATION ?

Nous nous en sommes servis tels quels parce que je trouve qu'ils ont le mérite de pouvoir bien identifier et bien préciser les enjeux, les éléments, les impacts et les questions que l'on peut se poser, à tout stade. Le seul outil que nous avons adapté a été la présentation générale de la démarche, que nous avons enrichie d'éléments plus génériques sur la convention, afin de permettre une meilleure appréhension de l'équipe. Mais attention à l'adaptation, il y a aussi des risques de ne pas être dans les règles en essayant d'ajuster les outils !

UN APPUI AUX ADHÉRENTS ORGANISÉ AUTOUR DE 3 AXES

Le service juridique de l'UNML a organisé un « tour des régions » et mis à disposition du réseau un kit d'appui à la mise en œuvre de la classification (avenant 65), fruit des contributions du groupe de travail dédié. À retrouver sur unml.info, espace Adhérents.

L'avenant 68 est entré en vigueur le 1er janvier 2021

L'UNML a informé le réseau en novembre 2020 que les membres de la commission Prévoyance (UNML, CFDT et CGT) avaient finalisé le 18 novembre 2020 l'accord-cadre qui régit les rapports entre la branche, les organismes recommandés et l'avenant 68 au titre IV « Régime de retraite et de prévoyance » de la convention collective nationale révisant le régime de prévoyance. L'avenant 68 a été signé par l'UNML et la CFDT le 19 novembre 2020.
Le droit d'opposition n'ayant pas été exercé par les syndicats de salariés, l'avenant 68 est entré en vigueur le 1er janvier 2021.
Pour rappel, l'avenant 68 relatif à la prévoyance recommande dans la branche des Missions Locales les organismes assureurs : Mutex, l'Ocirp et le groupement de co-assurance Malakoff Humanis, Aésio, la Macif.

LES AVENANTS SIGNÉS EN 2021

2 avenants signés

- **Avenant 69** relatif à l'extension du champ d'application de la CCN à Mayotte.
- **Avenant 70** mettant en œuvre le degré de solidarité de la complémentaire santé à un niveau élevé.

LES AVENANTS ENTRÉS EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2021

2 avenants entrés en vigueur

- **Avenant 68** relatif à la prévoyance.
- **Avenant 67** relatif à la complémentaire santé.

Points forts de la négociation

- Ouverture des négociations sur l'accord télétravail en juin 2021.
- La reconversion ou la promotion par l'alternance, dite PRO-A.
- Projet d'expérimentation d'une action de formation nationale pour les personnes en charge de la communication au sein du réseau.

Sur proposition de la commission associative nationale Communication du réseau des Missions Locales, le bureau de l'UNML a approuvé en mai 2021 un projet d'action collective nationale pour les personnes en charge de la communication au sein du réseau. En effet, il est fondamental que le réseau soit mieux connu – et reconnu – à la hauteur de son expertise dans l'accompagnement de tous les jeunes. C'est un enjeu majeur, et le partage de connaissances communes entre tous les « communicants » du réseau est l'une des clés pour y répondre. Cette action permettra de créer une véritable dynamique pour déployer des campagnes communes et mutualiser des réponses à apporter au niveau national, régional et local.
Ce projet a donc été porté par la délégation de l'UNML en CPNEF et a été inscrit dans les orientations triennales 2022-2024 de la branche en octobre 2021. Les membres de la commission ont demandé à l'UNML de préparer un cahier des charges pour pouvoir procéder à un appel d'offres et lancer une expérimentation de cette action avant fin 2022.

Mise à jour en 2021 de la charte du service juridique de l'UNML

L'objet de cette charte est de présenter le service juridique de l'UNML et de définir clairement ce que sont les prestations assurées auprès des adhérents de l'UNML en matière de conseil juridique, d'information et de veille documentaire. Elle décline également les modalités d'intervention des juristes au sein des quatre commissions paritaires dont elles assurent le secrétariat.
A retrouver sur unml.info

LES COMMISSIONS PARITAIRES EN 2021

28 réunions des commissions paritaires

- **7** **CPNEF** (Commission paritaire nationale emploi formation) — 3 comités de pilotage
- **6** **CPNNI** (Commission paritaire nationale de négociation et d'interprétation)
- **7** **CPNPS** (Commission paritaire nationale prévoyance santé)
- **2** **CPNIC** (Commission paritaire nationale interprétation conciliation)

ACTIVITÉ SERVICE JURIDIQUE
CHIFFRES CLÉS 2021

Les juristes de l'UNML ont traité, au cours de l'année 2021, **1 421 dossiers juridiques**, soit une moyenne de **118** par mois.

Au global, plus de **87 % des structures adhérentes en 2021 ont sollicité au moins une fois** le service juridique au cours de l'année écoulée (soit 304 structures).

Le service juridique est majoritairement sollicité par **les Missions Locales**.

Le contact entre le service juridique et les structures s'effectue le plus souvent **par courriel** (près de 80 % des questions).

Le temps de traitement est, en moyenne, de **29 minutes par dossier**.

Le thème le plus demandé porte sur **la classification** (près de 19 % des questions posées).

ENQUÊTE RÉMUNÉRATION
SUR LES REVENUS PERÇUS EN 2020

Les grands chiffres

336 structures répondantes

10 360 salariés

Plus de 80 % des structures ont un effectif compris entre 10 et 49 personnes (82,74 %).

Plus de la moitié de la population globale (58,16 %) est composée de conseillers (Niveau I et II).

80 % de femmes
20 % d'hommes

81 % de temps plein
19 % de temps partiel

93 % des salariés employés à temps partiel sont des femmes.

Près de 70 % des salariés employés à temps partiel ont un temps de travail égal ou supérieur à **80 %** (66,05 %).

87 % de contrats CDI
13 % de contrats CDD

Contrats particuliers : **3,71 %** de la population globale

Âge moyen : **43 ans et 3 mois**

ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS

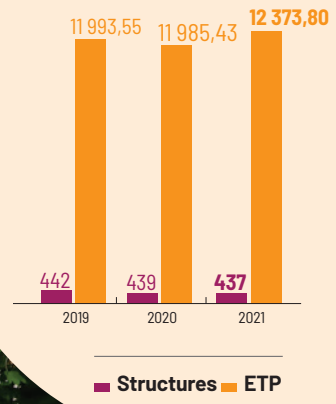

L'équipe technique de l'UNML

ASSIS, DE GAUCHE À DROITE : **Zouvairia Marecar** (chargée de communication), **Sandrine Aboubadra-Pauly** (déléguée générale), **Vanessa Cothias** (chargée de mission), **Ahmed El Khadiri** (délégué général adjoint), **Mathieu Najar** (chargé de mission), **Édith Le Gourrier** (directrice du pôle Communication et événementiel), **Guy Berthier** (chargé de mission). DEBOUT, DE GAUCHE À DROITE : **Nathalie Sliskovic** (chargée de mission), **Dado Simpara** (assistante de direction), **Marie-Charlotte Le Saulnier** (juriste en droit du travail), **Priscillia Gemieux** (chargée de communication), **Alice Allavoine** (juriste en droit du travail), **Anne-Charlotte Couget** (chargée de mission), **Naïma Haddag Mokadem** (assistante administrative et financière), **Olivier Gaillet** (directeur du pôle Métiers et partenariats), **Nadine Louchart** (responsable de projets), **Catherine Souletie** (assistante administrative), **Marie Dejean** (juriste en droit du travail), **Caroline Prévost** (directrice du pôle Services généraux), **Pierre Luce** (chargé de communication), **Bryan Defer** (juriste en droit du travail), **Sabine Perringaux** (responsable administratif et financier), **Sonia Champagne** (chargée de mission).
ABSENTES LE JOUR J : **Julie Collomb** (directrice du pôle Juridique), **Valérie Gardé** (chargée de mission), **Tifaine Douchet** (chargée de mission).

Retour sur les temps forts de l'assemblée générale 2021

Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, ateliers pour « faire réseau », débats avec les représentants de ministères et les partenaires : retour sur les différents temps forts de l'assemblée générale de l'UNML, qui a réuni plus de 230 participants, présidences et directions de Missions Locales et d'associations régionales le 14 septembre 2021 à Paris, en présence d'Élisabeth Borne, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et de Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'Insertion.

LES TEMPS FORTS EN BREF

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle accueillie par les jeunes reporters et par Stéphane Valli, président de l'UNML.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT entre le ministère du Travail, l'UNML et la Fédération française du bâtiment, en présence de Brigitte Klinkert.

NOUVEAUTÉ 2021

L'assemblée générale ordinaire a été animée par Mohamed Benmaazouz et Matthieu Zeggar, participants à Lab'On-ID, le laboratoire de participation des jeunes animé par l'ANDML Provence-Alpes Côte d'Azur. Les jeunes du pôle médias jeunes Vox Milo et RadioActif ont couvert l'événement. Un grand merci à eux !

Élisabeth Borne, entourée des jeunes du pôle médias jeunes, de **Stéphane Valli,** de **Clotilde Valter** (à gauche) et de **Christine Cloarec** (à droite), a clôturé l'assemblée générale en saluant notamment la qualité de l'écoute et de l'aide que les jeunes trouvent dans les Missions Locales. Elle a également remercié l'ensemble du réseau pour la réussite du plan 1jeune1solution.

TABLE RONDE « Quel partenariat des pouvoirs publics pour amplifier l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie ? », animée par **Agnès Canayer**, vice-présidente de l'UNML, avec **Brigitte Klinkert**, ministre déléguée à l'Insertion auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, **Mohamed Gnabaly**, vice-président de l'Association des maires de France, **Sébastien Martin**, président de l'Assemblée des communautés de France, **David Margueritte**, vice-président chargé de la formation et de l'apprentissage de la Région Normandie, pour Régions de France, **Claude Fournet**, vice-président de l'UNML et président de l'ARDML Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, et **Stéphane Valli**, président de l'UNML.

TABLE RONDE « Comment amplifier les coopérations entre acteurs pour une meilleure insertion des jeunes ? », animée par **Clotilde Valter**, vice-présidente de l'UNML, avec **Jean Bassères**, directeur général de Pôle emploi, **Fabienne Quiriau**, directrice générale de la CNAPE, **Pascal Brice,** président de la Fédération des acteurs de la solidarité, et **Stéphanie Osmont,** directrice de l'innovation sociale et environnementale du Groupe La Poste.

LES MEMBRES DES INSTANCES

Les membres des instances sont élus pour une durée de deux ans.

LES MEMBRES DU BUREAU

DE GAUCHE À DROITE :
Stéphane Valli, président (Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc)
Jean-Patrick Gille, vice-président (ARML Centre-Amicentre)
Claude Fournet, vice-président (ARDML Provence Alpes Côte d'Azur)
Agnès Canayer, vice-présidente (Mission Locale Le Havre Seine Estuaire Littoral)
Christine Cloarec-Le Nabour, vice-présidente (Mission Locale du Pays de Vitré)
Clotilde Valter, vice-présidente (Mission Locale de Lisieux)
Jean-Raymond Lépinay, vice-président (ARML Occitanie)
Barbara Schuman, secrétaire (Mission Locale de Grenoble)
Martin David-Brochen, secrétaire adjoint (ARML Hauts-de-France)
Philippe Maitreau, trésorier (Maison de l'emploi MEF Mulhouse Sud Alsace)

• **Arnaud Collignon** (Mission Locale de l'Arrondissement de Tulle)
• **Jacques Crosnier** (ARML Ile-de-France) • **Marc Godefroy** (Mission Locale Métropole Sud)
• **Mario Gonzalez** (Mission Locale de Paris) • **Didier Jeudon** (Mission Locale Sud Oise-MLEJ)
• **Marc Kerrien** (ARML Bretagne) • **Stéphanie Kis** (Mission Locale Nord Mosellan)
• **Annie Lombard** (Mission Locale du Chalonnais) • **Jacques Lowinsky** (ARML La Réunion)
• **Pierre Martin** (Mission Locale Alès-Pays Cévennes) • **Florent Michelin** (associé aux travaux au titre de l'ANDML) • **Isabelle Perdereau** (Mission Locale des Trois Vallées)
• **Stéphane Pfeiffer** (Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes) • **Françoise Raynaud** (Mission Locale du Pays Yonnais) • **Keltoum Rochdi** (Mission Locale AVEC)
• **Marie Rondwasser** (associée aux travaux au titre de l'ANDML) • **Pierre Savelli** (ARML Corse)
• **Magali Valiorgue** (Mission Locale des Landes)

Membres suppléants
• **Grégory Chavaroc** (Mission Locale MIRE) • **Thierry Marty** (ARML Nouvelle Aquitaine)

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(hors membres du bureau)

COLLÈGE 1 (MISSIONS LOCALES)
Jean-Luc Alluard (Mission Locale de la Mayenne)
Gérard Aubert (Mission Locale C.OR.A.I.L., Hyères)
Ahmed Chekhab (Mission Locale de Vaulx-en-Velin)
Jean-Pierre Cochet (Mission Locale de Marseille)
Jacques-Éric Delatre (Mission Locale Montargis-Giens)
Frédéric Dupin (Mission Locale du Pays de Vierzon)
Isabelle Ferrer (Mission Locale de Toulouse)
Josette Furace (Mission Locale de Marseille)
Myriam Fougère (Mission Locale Livradois-Forez)
Fatiha Guettiche (Mission Locale de Roubaix)
Cédric Haxaire (Mission Locale du Bassin d'emploi d'Épinal)
Daniel Pigeon-Angelini (Mission Locale Bièvre Val-de-Marne)
Samira Tafat (Mission Locale intercommunale Poissy Conflans)
Claudie Vetro (Mission Locale MILCEM)
Jérôme Viaud (Mission Locale du Pays de Grasse)

COLLÈGE 2 (ARML ET URML)
Michel Neugnot (ARML Bourgogne-Franche-Comté)
Jean-Paul Olivares (URML Pays de Loire)
Philippe Robert (ARML Auvergne-Rhône-Alpes)
Chantal Jeanpert (ARML Grand-Est)

COLLÈGE 3
Jean-Michel David (UNCLLAJ, Paris)
Ezedine Kara (La Fabrique Défi, Calais)

COLLÈGE 4 (MAISONS DE L'EMPLOI)
Claude Beauchamp (Maison de l'emploi Parthenay Gatine)
Shems El Khalfaoui (Mission Locale Objectif Emploi, Saint-Denis)

Union Nationale des Missions Locales
54 rue de Paradis · 75010 Paris · Tél. 01 75 43 32 32 · accueil@unml.info www.unml.info